

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

DINGY-EN-VUACHE



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2017

APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2018

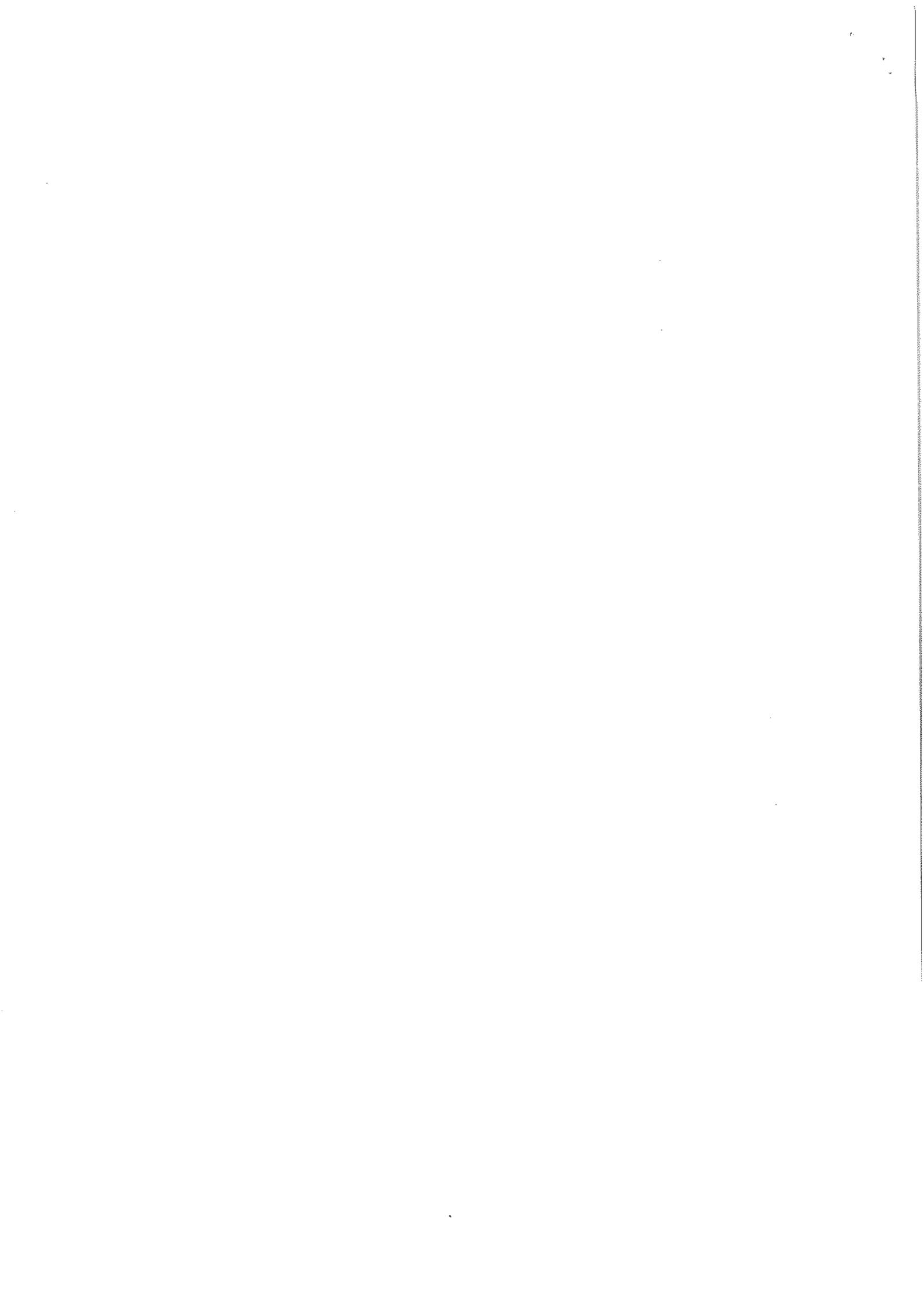
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU 26/03/2019

2

FORMULAIRE

ENVIRONNEMENTALE

D'ÉVALUATION



EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
|---|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification simplifiée n°2 du PLU de Dingy-en-Vuache |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
|--|--|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | |

2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
|---|--|
| Qui est la personne publique responsable ? | M. ROSAY, Maire de Dingy-en-Vuache |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Chemin Rural dit de la Mairie, 74520 Dingy-en-Vuache Tel : 04 50 04 21 13 Email : urbanisme@dingy-en-vuache.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | SCOT de la Communauté de Communes du Genevois 2014-2024 approuvé le 13 décembre 2013 |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | Le PLU de Dingy-en-Vuache a été approuvé le 11 avril 2017. Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale systématique étant donné la présence de zones Natura 2000. La procédure dévolution consiste en une modification simplifiée |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
|---|---|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 662 habitants |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 7,18km ² |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | 1,03 ha |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i> | Zones U (Ua, Ub, Uc, Ue) = 35,1 ha Zones Ur (dédiées au domaine autoroutier) = 23,4 ha Zone AU = 1,06 ha. Le projet ne modifie pas les surfaces urbanisables, agricoles et naturelles. |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ? |
|--|
| <i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i> |

Axe 1 : forger le cadre environnemental, paysager et agricole comme armature du territoire

- 1.MILIEUX NATURELS, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES
 - 1.1/ PROTÉGER LES ESPACES ÉCOLOGIQUES REMARQUABLES ET PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DE LEURS ESPACES «D'ACCOMPAGNEMENT»
 - 1.2/ GARANTIR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RESTAURER LES CORRIDORS FRAGMENTÉS NORD / SUD (NOTAMMENT LE LONG DE L'A40)
 - 1.3/ MAINTENIR LE MAILLAGE ET L'ARMATURE BOCAGÈRE (MAINTIEN DES LINÉAIRES DE HAIES)
 - 1.4/ ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS PASTORALES AU PIED DU VUACHE
 - 1.5/ MAINTENIR LES VERGERS «PRESTIGIEUX» EXISTANTS ENTOURANT LES HAMEAUX
 - 1.6/ CRÉER DE NOUVEAUX VERGERS DANS LES ESPACES PUBLICS ET DANS LES ESPACES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE (EN PARTICULIER DANS LES NOUVELLES OPÉRATIONS DU CHEF-LIEU)
 - 1.7/ PRÉSERVER LES CORRIDORS AQUATIQUES ET LES MILIEUX HUMIDES
 - 1.8/ PRÉSERVER LES SECTEURS STRATÉGIQUES POUR LA RESSOURCE EN EAU (MALBOIS AU PIED DU VUACHE, SECTEURS AMONT DE BLOUX ET DE JURENS) DE TOUTE CONSTRUCTION OU INSTALLATION, NOTAMMENT POLLUANTE
- 2.RISQUES, POLLUTIONS, NUISANCES
 - 2.1/ DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS SOUMIS À UN RISQUE D'INONDATION
 - 2.2/ CONTENIR L'URBANISATION EN DEHORS DES SECTEURS PRÉSENTANT DES RISQUES NATURELS
- 3.CLIMAT, ÉNERGIE
 - 3.1/ RENDRE LE TERRITOIRE RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 - 3.2/ PRIVILÉGIER LA GÉOTHERMIE ET LE SOLAIRE «THERMIQUE» COMME SOURCE D'ÉNERGIE PRINCIPALE

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

- 3.3/ DÉFINIR LA RT2012 COMME STANDARD MINIMAL DE CONSTRUCTION
- 3.4/ ENCOURAGER LES SOURCES DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE COLLECTIVE POUR LE CHEF-LIEU
- 4. PAYSAGE, ARCHITECTURE, PATRIMOINE
 - 4.1/ FAVORISER UNE ARCHITECTURE ET DES ESSENCES VÉGÉTALES LOCALES, ET BIOCLIMATIQUES
 - 4.2/ ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS PASTORALES
 - 4.3/ PRÉSERVER DE TOUTE URBANISATION, CONSTRUCTION OU INSTALLATION LES SECTEURS PAYSAGERS LES PLUS EXPOSÉS
 - 4.4/ MAINTENIR LES CÔNES DE VUE REMARQUABLES VERS LE GRAND PAYSAGE
 - 4.5/ INTÉGRER LES DENTS CREUSES ET LES BÂTIS VACANTS EXISTANTS DANS LES SURFACES D'URBANISATION FUTURE
 - 4.6/ RESTAURER LES BÂTIMENTS ANCIENS À VALEUR PATRIMONIALE TOUT EN LEUR PERMETTANT DES ADAPTATIONS CONTEMPORAINES
- 5. AGRICULTURE
 - 5.1/ ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, EN DEHORS DES HAMEAUX
 - 5.2/ GARANTIR DES RAPPORTS DE VOISINAGE ENTRE LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ET LES HABITATIONS PAR L'INSTAURATION DE RETRAIT D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
 - 5.3 MAINTENIR LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX PARCELLES AGRICOLES

Axe 2 : maîtriser le développement des hameaux dingeois

- 1. POPULATION, HABITAT
 - 1.1/ MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN FLÉCHISSANT LE RYTHME DE DÉVELOPPEMENT (2,75% ANNUEL) ET EN CIRCONSCRIVANT LE NOMBRE D'HABITANTS (D'ICI 2027) À MOINS DE 1000 HBT
 - 1.2/ MAÎTRISER LE RYTHME DE DÉVELOPPEMENT PAR LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTIONS PHASÉES
 - 1.3/ ORIENTER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS VERS L'ACCUEIL EN PRIORITÉ DES JEUNES MÉNAGES
 - 1.4/ DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS (STATUTS D'OCCUPATION, TYPOLOGIES DE LOGEMENT)
 - 1.5/ GARANTIR DES LOGEMENTS FINANCIÈREMENT ACCESSIBLES À TOUS, PAR LA RÉALISATION DE LOCATIFS SOCIAUX, INSCRITS AU PLH
 - 1.6/ ÉQUILIBRER LA RÉPARTITION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR LA CRÉATION DE PROGRAMMES AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS
- PUBLICS EXISTANTS (CHEF-LIEU)
- 2. DENSITÉ, CONSOMMATION FONCIÈRE
 - 2.1/ MAÎTRISER LA RÉALISATION DE 138 LOGEMENTS ENTRE 2014 ET 2027
 - 2.2/ DENSIFIER LA GLOBALITÉ DES NOUVELLES OPÉRATIONS À HAUTEUR DE 25 LOGEMENTS/HA
 - 2.3/ MOBILISER 5,5 HA DE FONCIER DONT 2,5 HA DE DENTS CREUSES ET 3,0 HA EN EXTENSION URBAINE
- 3. ORGANISATION DU TERRITOIRE
 - 3.1/ ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET FOCALISER L'URBANISATION FUTURE SUR LES HAMEAUX DE RACLAZ D'EN-BAS ET BLOUX
 - 3.2/ RENFORCER LE CHEF-LIEU DANS L'ARMATURE TERRITORIALE
- 4. MOBILITÉ
 - 4.1/ PRIORISER L'AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES LE LONG DES AXES PRINCIPAUX DE LA COMMUNE
 - 4.2/ DÉVELOPPER UN RÉSEAU LISIBLE ET STRUCTURANT DE LIAISONS DOUCES ENTRE HAMEAUX (RENFORCER LA SIGNALÉTIQUE)
 - 4.3/ SÉCURISER LES PARCOURS PIÉTONS ET CYCLABLES SUR LA COMMUNE
 - 4.4/ SÉCURISER LES TRAVERSÉES (RD7 - RD47) DES HAMEAUX
 - 4.5/ SÉCURISER LES CARREFOURS DANGEREUX
 - 4.6/ ADAPTER LES CAPACITÉS DU TERRITOIRE EN STATIONNEMENTS
- 5. ÉQUIPEMENTS PUBLICS - RÉSEAUX TECHNIQUES
 - 5.1/ ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (ÉCOLE, MAIRIE) EN FAVORISANT UN RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION
 - 5.2/ CRÉER UN ESPACE DE VIE DANS LE CHEF-LIEU EN ARTICULATION AVEC LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
 - 5.3/ DÉVELOPPER LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES EN PRIORITÉ SUR LE CHEF-LIEU

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Le projet consiste à :

- corriger une OAP de manière à faciliter son opérationnalité (repositionnement de deux voies),
- assouplir les règles d'implantation bâtie en zone UA pour des cas spécifiques (règles alternatives),
- ouvrir les possibilités d'extensions de bâtiments existants en zone UA au regard de la forme des toitures.

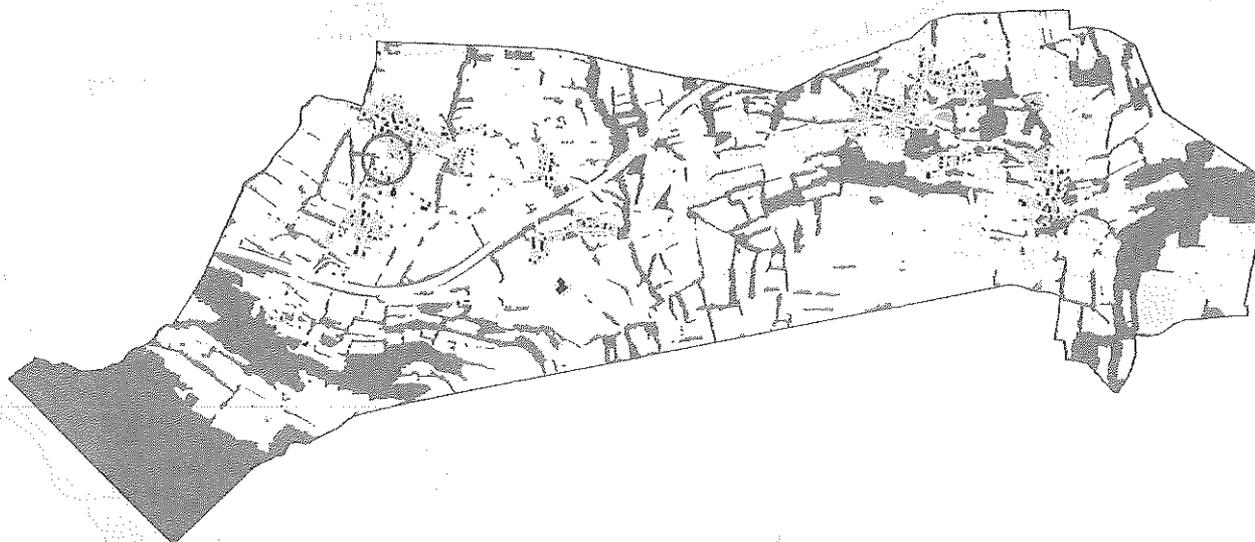
| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
|---|-----|---|
| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ? | | | |
|--|-----|-----|--|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | | X | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|--|-----|---------|--|
| | oui | no n | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | X | | |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | X | | SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de l'Arve |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | Communauté de Communes du Genevois |

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet concerne le hameau de Raclaz d'En-Bas.



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
 Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
- Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural
- Commune rurale
- Autre : (précisez)

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

Pas de création de logements supplémentaires

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ?
 Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Pas d'habitants supplémentaires générés par la modification du PLU

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ?
 Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|--|
| http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| <p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |
| | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> |
| Des espaces boisés ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | X | <i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | <i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i> <i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> |
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |
| Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet | | X | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? | | | |
| Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
|--|-----|-----|---|
| Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | Oui | Non | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien des zones humides</i> - <i>Maintien du maillage de haies et de la trame bocagère</i> - <i>Maintien des coupures vertes entre les hameaux</i> - <i>Reconstitution de liaisons écologiques fonctionnelles de part et d'autre de l'autoroute A40</i> - <i>La montagne du Vuache constitue une voie migratoire importante pour l'avifaune</i> - <i>Maintien des vergers d'intérêt et des espaces naturels sensibles.</i> |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | | <p>La montagne du Vuache est un réservoir de biodiversité.</p> <p>Quelques réservoirs de biodiversité plus localisés sont identifiés dans la plaine agricole. Ils correspondent à des vergers d'intérêt ou des « espaces naturels sensibles » identifiés par le Syndicat du Vuache, et également des zones humides bénéficiant d'une reconnaissance particulière,</p> <p>Un premier corridor régional à remettre en état entre « l'ensemble formé par la haute chaîne du Jura, le Défilé de Fort-L'Ecluse, l'Etournel et le Vuache » et « le Mont Salève » intègre l'Est de la commune.</p> <p>Un second corridor à remettre en état est également mis en évidence entre le précédent corridor et « l'Etournel ». Il concerne le centre Nord de la commune.</p> |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | | | |
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? | | X | |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | | X | <i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? | X | | Le SCOT du Genevois définit les prescriptions paysagères suivantes s'appliquant à Dingy : <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des vues en direction du grand paysage (les montagnes, Genève, le lac et les lointains), • Maintenir le caractère partiellement ouvert du paysage de l'arête sommitale • Protéger l'aspect des versants dans la silhouette du massif • Préserver la structure paysagère boisée et bocagère du piémont • Ne pas créer de nouveaux chemins ou voies d'accès |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|--|-----|-----|---|
| Captages | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | X | | Périmètre de protection éloigné du captage situé sur la commune de Vulbens |
| Autres captages prioritaires ? | | | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | La commune est classée en zone de répartition des eaux : nappe profonde du Genevois ZRED23. Le projet n'a pas d'incidence sur la ressource en eau. |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour | X | | Le site est raccordé au zonage d'assainissement collectif |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|---|-----|-----|---|
| répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | | | |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | X | | Règlement du zonage de pluvial renforcé par les règles du PLU |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |
| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | | X | |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | | X | |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | | X | Le projet n'impacte pas (directement ni indirectement) les secteurs présentant des risques naturels ou technologiques. |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | | X | |
| Nuisances ? | | X | |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | X | | Plan de gêne sonore de l'aéroport Genève Cointrin |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | X | | Transport scolaire de la Communauté de Communes |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

5. Annexes (rappel)

| | | |
|---|--|--------------------------|
| <p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p> | | |
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | ✖ |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | <input type="checkbox"/> |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | <input type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | ✖ |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | ✖ |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date :

Lieu : Dingy-en-Vuache

NOM

PRENOM

ROSAY Eric, Maire de Dingy-en-Vuache

SIGNATURE

